

SAGE Marque-Deûle

Réunion de la Commission Locale de l'Eau, relevé de décisions/discussions

Le 9 décembre 2011 de 10h30 à 12h30- Lille Métropole Communauté urbaine

Ordre du jour :

1. Bilan d'installation des Commissions thématiques
2. Etudes liées à l'élaboration du SAGE Marque-Deûle :
 - a. Rappel des étapes de commande publique et du plan de financement
 - b. Présentation du bureau d'études SAFEGE aux membres du Bureau
 - c. Présentation de la méthodologie d'élaboration de l'état initial et du diagnostic des usages de l'eau
 - d. Organisation des prochaines réunions
3. Éléments de communication du SAGE Marque-Deûle
4. Discussion libre

Relevé de décisions :

- Les dates de réunion des commissions thématiques, des bureaux de CLE et des CLE ont été planifiées jusqu'en septembre 2012.
- Validation des éléments de communication du SAGE Marque-Deûle

Participants :

La liste des participants et de diffusion est indiquée en page finale (pages 4 et 5)

La présentation au format PDF est annexée au présent compte-rendu.

Discussions :

Le Président de la CLE souhaite la bienvenue aux membres de la Commission et introduit la réunion.

La Présidence poursuit et rappelle que les délais d'élaboration du SAGE Marque-Deûle sont relativement courts. Ils dépendront aussi de l'implication des partenaires.

Remarque sur les enjeux de la commission thématique « développement durable et usages de l'eau » :

L'approche globale présentée par le bureau d'études est environnementale et économique pour l'essentielle. Comment seront pris en compte des les impacts sociaux des usages de l'eau ? Il faut intégrer dans la démarche du SAGE les trois pôles du développement durable : environnement, économie et social. Comment la mission prendra en compte ces aspects ?

Réponse de SAFEGE : La démarche d'un SAGE prend en compte ces points. Les commissions thématiques organisées en janvier présenteront ces sujets dans le détail.

DDTM 59 : Précision : Les PLU ne doivent pas être en comptabilité avec le SDAGE. Ce sont les SCOT, ou ancien SDAU, qui doivent l'être. Dans ce cadre, il est proposé d'associer les structures porteuses des SCOT locaux au suivi des commissions thématiques.

DDTM59 : Au delà du travail bibliographique, est il prévu des inventaires spécifiques de terrain d'identification des zones humides ? C'est un des points fondamentaux d'un SAGE.

Réponse de Lille Métropole : La thématique Zones Humides sera traitée à part entière. La démarche proposée est de valider en tout premier lieu une définition partagée de ce que représente une zone humide. Les investigations terrains et la cartographie seront menées en parallèle au cours de l'année 2012 par Lille Métropole.

Réponse de SAFEGE : Aucune acquisition de données complémentaires aux données déjà existantes ne sera réalisée dans le cadre de la mission confiée à SAFEGE.

DDTM : Les zones humides identifiées dans le SDAGE constituent le cadre de base minimum de l'inventaire inscrit à l'état des lieux du SAGE.

DDTM : Les risques naturels et les pollutions (dont la pollution des sols) qui sont des enjeux du territoire seront elles prises en compte ?

Réponse de SAFEGE : Le support powerpoint n'a pas pour objet de présenter de manière détaillée le contenu de l'état des lieux des usages de l'eau. Cependant, ces thèmes seront traités dans le cadre de l'étude d'état des lieux. SAFEGE indique que le contenu détaillé (plan détaillé) de l'état initial sera présenté lors des commissions thématiques de janvier.

DDTM: La proposition de cartes à l'échelle A3 est à proscrire. La DDTM sera attentive aux cartes proposées dont l'échelle devra être adaptée à la précision attendue des données présentées.

Réponse de SAFEGE : Cette remarque est prise en compte.

Fédération régionale de Canoë-Kayak : Dans quelle mesure l'élaboration de l'état des lieux du SAGE s'inscrit dans le cadre de la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006 ?

Réponse de SAFEGE : La démarche du SAGE s'inscrit dans le cadre de la LEMA. La Loi sur l'eau et les milieux aquatiques du 30 décembre 2006 prévoit notamment :

- ✓ Le SAGE fixe les objectifs généraux et les dispositions pour une gestion équilibrée de l'eau,
- ✓ La portée réglementaire du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (opposable aux décisions administratives du domaine de l'eau) et du règlement (opposable au tiers sur les installations, ouvrages, travaux et aménagements),

Fédération régionale de Canoë-Kayak : La fédération rappelle que le transport fluvial sur le canal Seine-Nord est incompatible avec les usages de loisirs autour de l'eau. En effet, le trafic généré par la future liaison Seine-Nord n'est pas compatible avec les usages de loisir.

Réponse : Ces questions s'inscrivent pleinement dans le cadre de la commission thématique n°4.

Agence de l'Eau : Le SDAGE Artois-Picardie prévoit qu'un inventaire et délimitation des zones humides soit systématiquement réalisé dans le cadre de SAGE, en indiquant la méthode employée (limites et objectifs). Les SAGE doivent aussi procéder à un inventaire des ouvrages le long des cours d'eau pour définir les mesures à mettre en œuvre pour restaurer la continuité écologique des cours d'eau.

Réponse de Lille Métropole : Comme évoqué précédemment, une démarche dans ce sens sera engagée en 2012, en parallèle des études d'état des lieux et diagnostic.

La Présidence rappelle que les commissions thématiques sont ouvertes à tous. Les partenaires doivent faire part à la cellule d'animation de leur demande d'inscription à une commission.

DDTM : Quel est le mode de gouvernance du Bureau de CLE par rapport à la CLE ? Il ne semble pas cohérent de convoquer le bureau de CLE et la CLE les mêmes jours, le bureau de CLE ayant pour vocation de valider les propositions à présenter en CLE. Il semble alors plus compliqué de retirer des éléments qui ne seraient pas validés par le Bureau de CLE.

Réponse de la Présidence : L'agenda 2012 est chargé pour tenir les délais imposés au bureau d'études, mais aussi pour l'ensemble des partenaires. Il n'est pas souhaitable de dissocier ces deux réunions.

Chambre d'agriculture : Il est demandé à la cellule d'animation et au bureau d'études de transmettre l'ensemble des documents techniques produits dans le cadre de la mission aux techniciens de la Chambre qui pourront émettre leur avis technique (M. GLACET Jean-Marie).

Réponse de la Présidence : Les partenaires devront transmettre à la cellule d'animation du SAGE les coordonnées électroniques de toutes les personnes susceptibles d'émettre un avis sur les documents produits.

Agence de l'Eau : Est-il prévu un site internet dédié au SAGE ?

Réponse de Lille Métropole : Il est prévu à terme d'intégrer un site internet d'information sur le SAGE.

La présentation de la nouvelle charte graphique du SAGE ne soulève pas de commentaires spécifiques, elle est de ce fait validée en l'état.

Le Président clôt la réunion.

Liste des participants :

Nom / Rôle¹	Société / organisme / collectivité / unité	Présent	Excusé	Diffus.
GRIMONPREZ Francis	Président de la Commission Locale de l'Eau	X		X
CACHEUX Alain	Vice-président de la Commission Locale de l'Eau Lille Métropole Communauté urbaine		X	X
STASZEWSKI Bernard	Vice-président de la Commission Locale de l'Eau Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin		X	X
BOUCHEZ Michel	Vice-président de la Commission Locale de l'Eau Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	X		X
BOUSSEMART Gérard	Conseiller Général du Nord		X	X
SCHARLY Astrid	Commune de Tourcoing	X		X
RUANT Jean-Marie	Maire de la commune de Wahagnies		X	X
DELABY Bernard	Maire de la commune d'Haubourdin	X		X
LEROUX Jean-Luc	Maire de Quiéry-la-Motte		X	X
FOUCART Bruno	Conseiller communautaire Lille Métropole Communauté urbaine	X		X
TOUTAIN Christine	Maire de la commune de Bois-Bernard		X	X
DECOTTIGNIES Aude	Commune de Cappelle-en-Pévèle	X		X
GRAS Christophe	Commune d'Annoeullin	X		X
DAVOINE Bernard	Maire de la commune de Wavrin		X	X

¹ Représentant du maître d'ouvrage, maître d'œuvre, entreprise, sous-traitant, formateur, stagiaire...

AUBERT Géraldine	Agence de l'Eau Artois Picardie	X		X
BERQUET Sandrine	Agence de l'Eau Artois Picardie	X		X
JOLY Marie-Laure	association Nord-Nature	X		X
FERTELLE Jean-Jacques	Fédération de Pêche du Nord-Pas de Calais	X		X
SPLINGARD Régine	Présidente du Comité Régional de Tourisme		X	X
VILLERS Anita	Association Environnement et Développement Alternatif	X		X
VAN MOERBEKE TRUBLIN Monique	Syndicats Départementaux de la Propriété Rurale du Nord et du Pas-de-Calais	X		X
COPIN Didier	CRCI du Nord – Pas-de-Calais	X		X
MOREL Marcel	Fédération Française de Canoë-Kayak	X		X
COLLETTE Yves	Chambre d'Agriculture de Région	X		X
LEROUX Denis	DDTM 59	X		X
TIRTAINE Emmanuel	DDTM 59	X		X
LATURELLE Laurent	DDTM 59	X		X
JEDELE Julien	DDTM 62	X		X
	Agence Régionale de Santé du Nord – Pas-de-Calais		X	X
CARON Sylvain	DREAL	X		X
HAICKEL Hakim	Communauté d'Agglomération de Lens-Liévin	X		X
VAN ES Yannick	Communauté d'Agglomération Hénin-Carvin	X		X
LEROY Franck	LCMU	X		X
BLONDEL Laurence	LMCU	X		X
BUSY Florian	LMCU		X	X
MALTA-BEY Victoire	LMCU	X		X
RIZZA Jean-Philippe	SAFEGE	X		X